

[Initiale] Travaux d'ordre électrique (B1 - B1V - B2 - B2V - B2V Essai)

PUBLIC

Employés électriciens réalisant des travaux d'ordre électrique

PRE REQUIS

Electricité niveau CAP, avec un minimum d'expérience en Electricité

PROGRAMMATION

Durée : 3.0 jours - 21 h.
Pers. / session : 8 maxi
Tarif : 900 € HT (TVA : 20%)

DATES & LIEUX

Selon calendrier en ligne :
<https://www.fenix-formation.fr>

LE FORMATEUR

Ingénieur, dispose de 18 années d'expérience dans la formation et l'ingénierie du Bâtiment.

LE CENTRE DE FORMATION

Fénix Formation, déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84730198473 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, référencé QUALIOP

CONTEXTE

La nouvelle norme NF C18-510 de janvier 2012 (décret N°2010-1018 du 30 août 2010 et décret N°2010-1118 du 22 septembre 2010) rend désormais obligatoire l'habilitation électrique pour le personnel qui intervient sur ou au voisinage d'une installation électrique. Cette habilitation, remise par l'employeur à son salarié, spécifie la nature des opérations que ce dernier est autorisé à effectuer.

La présente formation est développée spécialement pour les employés ayant besoin de disposer d'une habilitation de la part de leur employeur en vue de réaliser des tâches d'ordres électriques photovoltaïques.

OBJECTIFS

- Etre capable de respecter les consignes de sécurité définies par la publication UTE C18-510 dans le cadre de la brochure ED 6127 de l'INRS.
- Etre capable d'appliquer ces prescriptions aux domaines et situations propres à son environnement de travail.
- Permettre à l'employeur de délivrer l'habilitation électrique à son salarié.

EVALUATIONS PRATIQUES & THEORIQUES

A l'issue de cette formation, le stagiaire devra réussir un examen (QCM) d'évaluation des connaissances théoriques, auquel une note minimum de 24/30 est exigée.

Un contrôle pratique, comprenant exercices écrits et manipulations sur banc d'essai, fait également partie de l'évaluation du participant, auquel une note minimum de 80/100 est exigée.

L'avis favorable délivré par le centre de formation est soumis à l'obtention des notes minimales sur les 2 évaluations.

PROGRAMME

Tronc commun

Citer les zones d'environnement et donner leurs limites

Citer les limites de son titre d'habilitation (autorisation et interdits, zones, etc.).

Donner les principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une opération d'ordre électrique (analyse des risques, consignation, mise hors tension, mise hors de portée, équipements de protection, etc.).

Citer les équipements de protection collective (barrière, écran, banderole, etc.).

Citer les moyens de protection individuelle et leurs fonctions.

Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux opérations.

Décrire les opérations de la consignation et les documents associés

Nommer les documents applicables dans le cadre des opérations (attestation de consignation, autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).

Lister les mesures de prévention à observer lors d'une opération

Expliquer les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés

Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel

Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique

Evaluation B1 - B1V - H1 - H1V (Exécutant) :

Savoir reconnaître et repérer un environnement à risque

Savoir appliquer la prévention du risque électrique dans le cadre des travaux d'ordre électrique

Evaluation B2 - B2V - H2 - H2V (Chargé de Travaux) :

PROGRAMME DE FORMATION

Préparer des travaux d'ordre électrique
Assurer la direction de travaux confiés à des exécutants
Réaliser une deuxième étape de consignation